

Olympic Cycliste Locminé
De la Formation à la Compétition



DIMANCHE 17 MARS 2013

L'OLYMPIC CYCLISTE DE LOCMINE VOUS PRESENTE

LA 34^{ème} FLECHE DE LOCMINE

EPREUVE FEDERALE ELITE NATIONALE 1-2

E 1-2



LES OFFICIELS DE L'EPREUVE

□ DIRECTION :

Président :	Raymond LAUDRIN 06.87.76.52.31
Secrétaire :	Jacques LE BELLEGO 06.32.80.87.30
Trésorier :	Jean-Paul Dilas 06.31.33.30.17.

□ COLLEGE DES ARBITRES :

Président du Jury :	Damien Quillivic
Arbitre Titulaires 1 :	Pierre Marchadour
Arbitre Titulaires 2 :	Régis Camenen
Juge à l'arrivée :	Elodie le Tallec
Arbitre Moto 1	Guy Auffret
Arbitre Moto 2	Anne Masse

□ ORGANISATION :

Animateurs :	Christian JOSSO Philippe le MAIRE
Circuit itinéraire:	Joël LE YONDRE
Moto-Info :	Michel Le DOUAIRON

Ardoisier :	Christian LE BELLEGO
Médecin :	Dr Mohamed RIFFAD
Liaison Radio :	C.R.A.B.
Motos Sécurités :	MAS 56
Classements Grimpeurs et Primes :	Guy Auffret
Vidéo Finish :	André COUE
Rédaction Classement Informatique :	Stephane LE CLAINCHE
Voiture neutre n° 1 :	O.C.LOCMINE B.C.M
Voiture neutre n° 2 :	O.C.LOCMINE
Voiture neutre n° 3 :	O.C.LOCMINE
Ambulance :	Ambulance LE METAYER

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

La Flèche de Locminé est organisée par l'OC Locminé sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute le dimanche 17 mars 2013.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est inscrite au calendrier FFC et est classée Fédérale Elite Nationale1 et 2.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- Equipes Continentales UCI Françaises ;
- Equipes Nationales* ;
- Equipes étrangères régionales et de clubs* ;
- Equipes FFC : coureurs 1^{ère} et 2^{ème} catégorie
 - o Pôle ;
 - o Equipes de Division Nationale, Nationale Espoirs et Nationale 2 ;
 - o Equipes des comités régionaux
 - o Equipes des comités départementaux
 - o Equipes de clubs

* un maximum de 3 équipes étrangères sera autorisé.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, étant donné que la participation individuelle est admise, le nombre de coureurs par équipes est limité à 12, une tolérance étant toutefois admise.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le dimanche 17 mars de 12 h à 13 h 15 à la mairie annexe de Locminé (bâtiment situé sur la gauche de la mairie).

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Collège des Arbitres, est fixée à 12 h 30 et aura lieu à la Mairie Annexe de Locminé.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 38 AM.

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 3 véhicules :

- Voiture neutre n° 1 : O.C.LOCMINE
- Voiture neutre n° 2 : O.C.LOCMINE
- Voiture neutre n° 3 : O.C.LOCMINE

ARTICLE 7. DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Arbitres, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 8. CLASSEMENTS

Classement Meilleur Grimpeur

Le classement du Meilleur Grimpeur sera établi sur 3 grimpeurs à savoir :

- Km 14 lieu dit ST Fiacre en Radenac.
- Km 52,50 à l'entrée de ST Jean Brévelay.
- Km 80 à l'entrée de Chanticoq.
- Km 105,50 2ème passage au podium.

Points attribués à chaque classement : 6, 4, 2 et 1 pts au 4 premiers coureurs.

Dotations :	1)	80 €
	2)	40 €
	3)	20 €

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par leur nombre de 1ère place, de 2ème place, de 3ème place et en dernier recours, à l'aide du dernier classement au 2^{ème} passage sur la ligne d'arrivée.

ARTICLE 9. PRIX

Les prix suivants sont attribués:

- Classement Final : Grille 1220/20

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
246	183	146	122	98	85	67	55	37	24	21	20	18	17	15	14	14	14	12	12

- Prix Spéciaux aux 2^{ème} catégories : Grille 305/10

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prix	62	53	46	38	26	21	18	15	14	12

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 1525 €.

ARTICLE 10. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC et du Ministère de la Jeunesse et des Sports s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au siège de la Mutualité sociale agricole, rue Tristan Corbière à Locminé. l'accès sera flêché.

ARTICLE 11. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

- Les 3 premiers de l'épreuve
- Le 1^{er} coureur 2^{ème} Catégorie de l'épreuve
- Le vainqueur du classement « Meilleur Grimpeur »

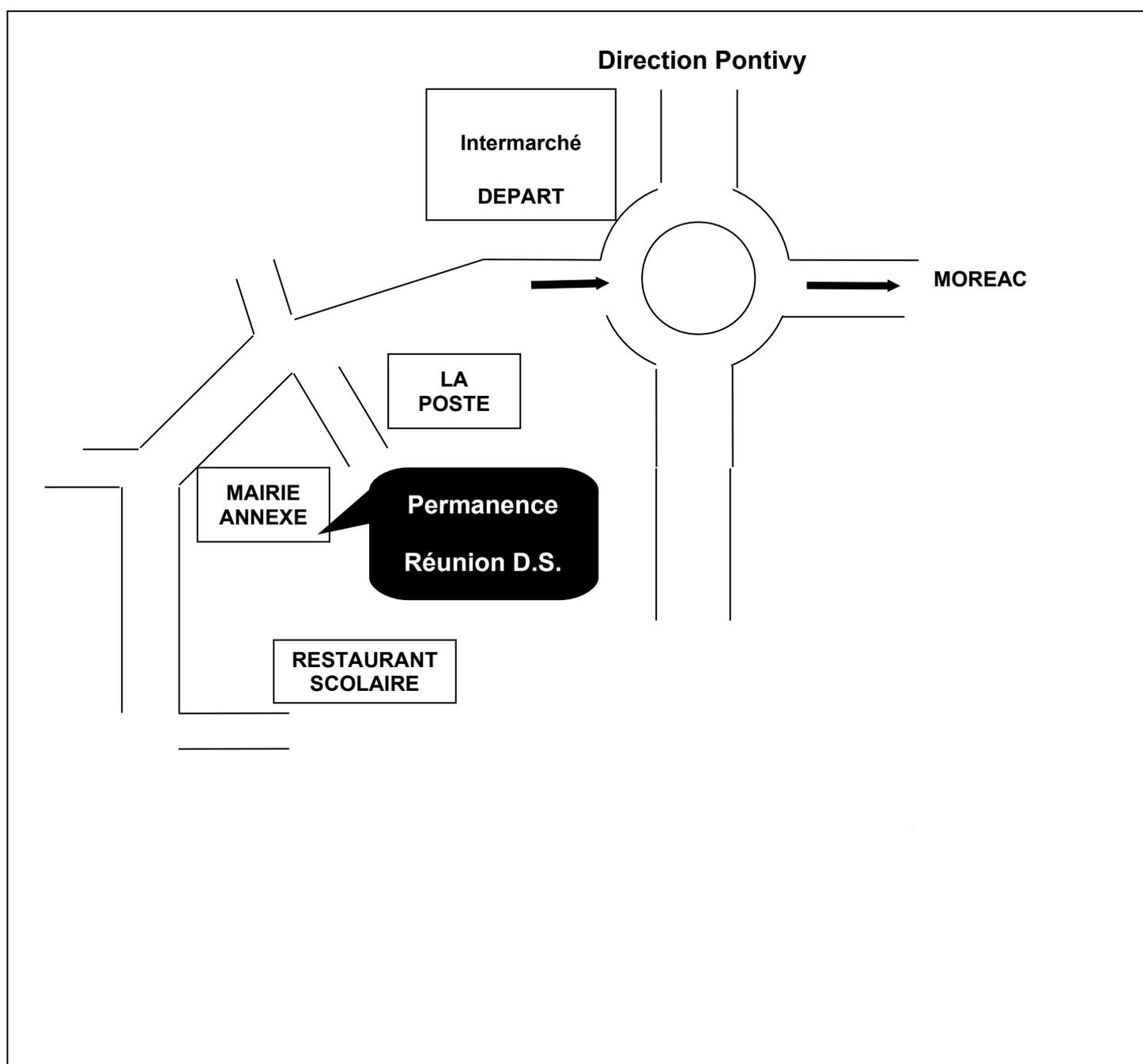
Ils se présenteront dans un délai de maximum de 5 minutes après leur arrivée.

ARTICLE 12. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

PRELEMINAIRES DE DEPART

- ❑ 12 h 00 : Remise des dossards à Intermarché
- ❑ 12 h 00 : Réunion du Collège des Arbitres à la Mairie Annexe
- ❑ 12 h 30 : Réunion des directeurs sportifs à la Mairie Annexe
- ❑ 13 h 40 : Départ Fictif à Intermarché
- ❑ 13 h 45 : Départ réel lancé à la sortie de Locminé (km0) en direction de Moréac sous le pont de la nationale 24 (Km1)



**ITI-
NERAIRE
FLÈCHE 17
MARS 2013**

MG4 au 4^{ème} passage
Surigne d'Arrivée
Au KM 105,50

ENTREE sur le Circuit
Au lieu-dit Kergauthier en
PLUMELIN

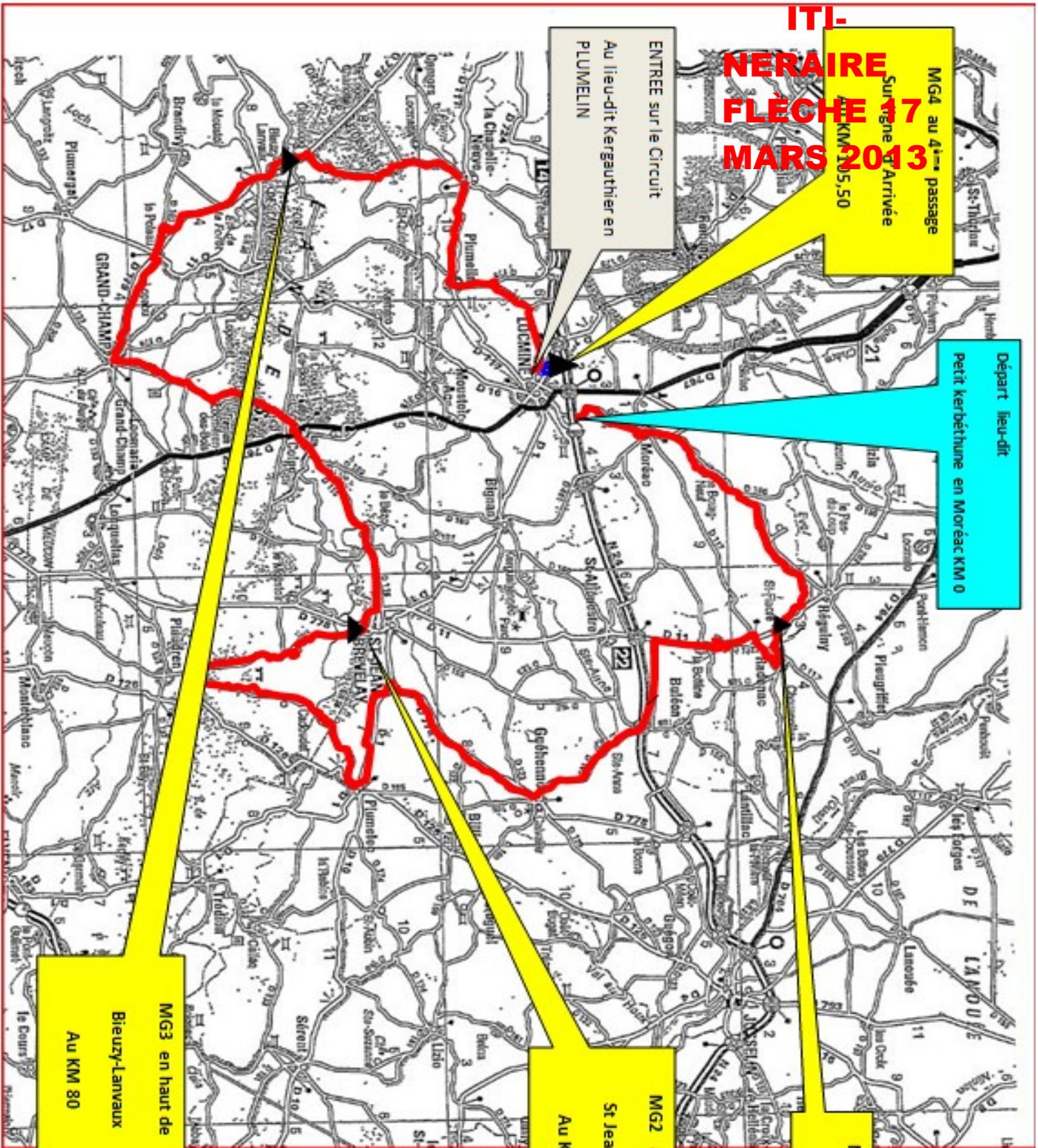
Départ lieu-dit
petit kerbèthure en Moréac KM 0

MG1 St Flacre
Au KM 14

MG2 au panneau
St Jean Brévelay
Au KM 52,50

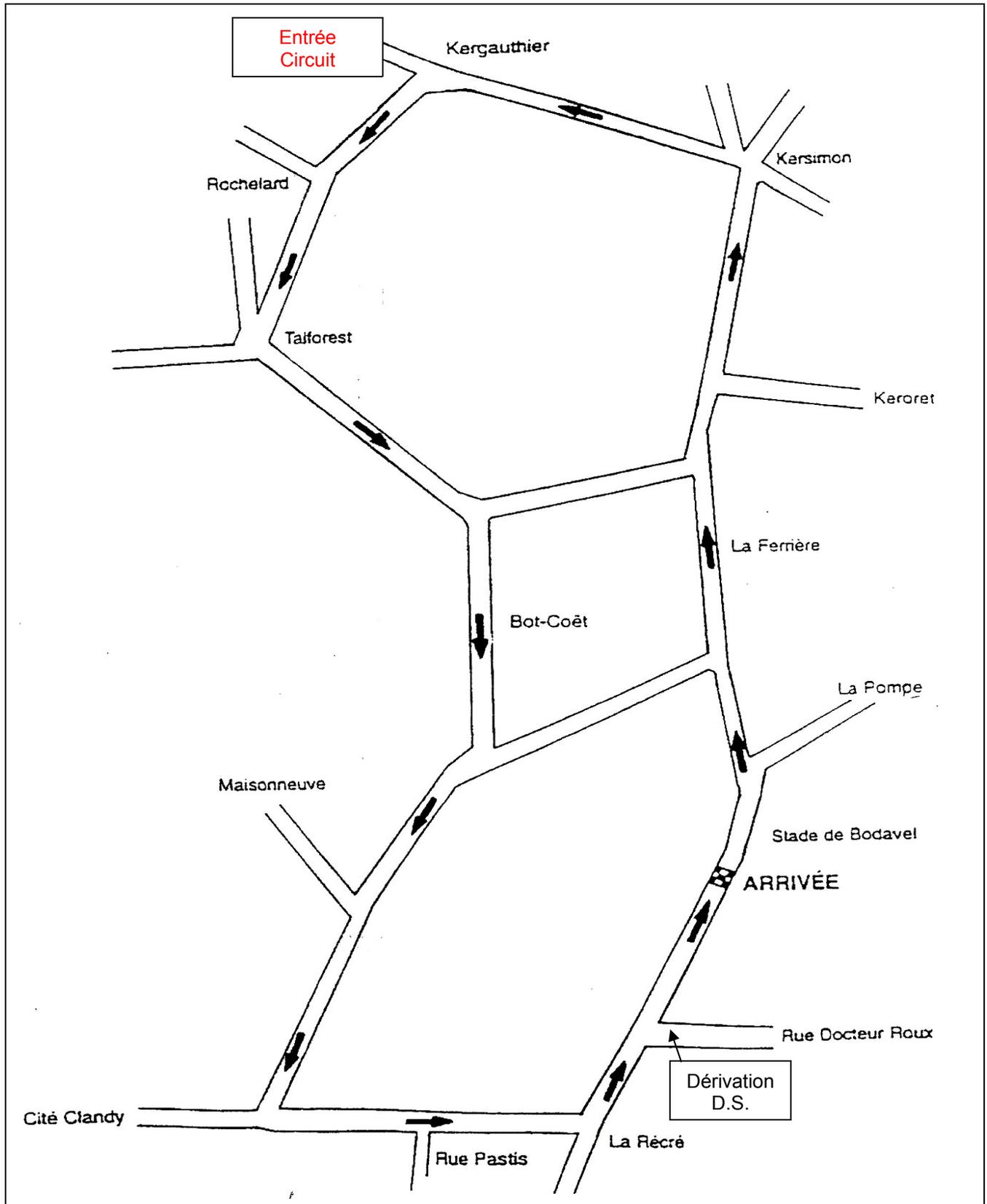
MG3 en haut de
Bieuzy-Lanvaux
Au KM 80

CIRCUIT EN UGNE
FLÈCHE DE LUCKINNE
20 MARS 2011

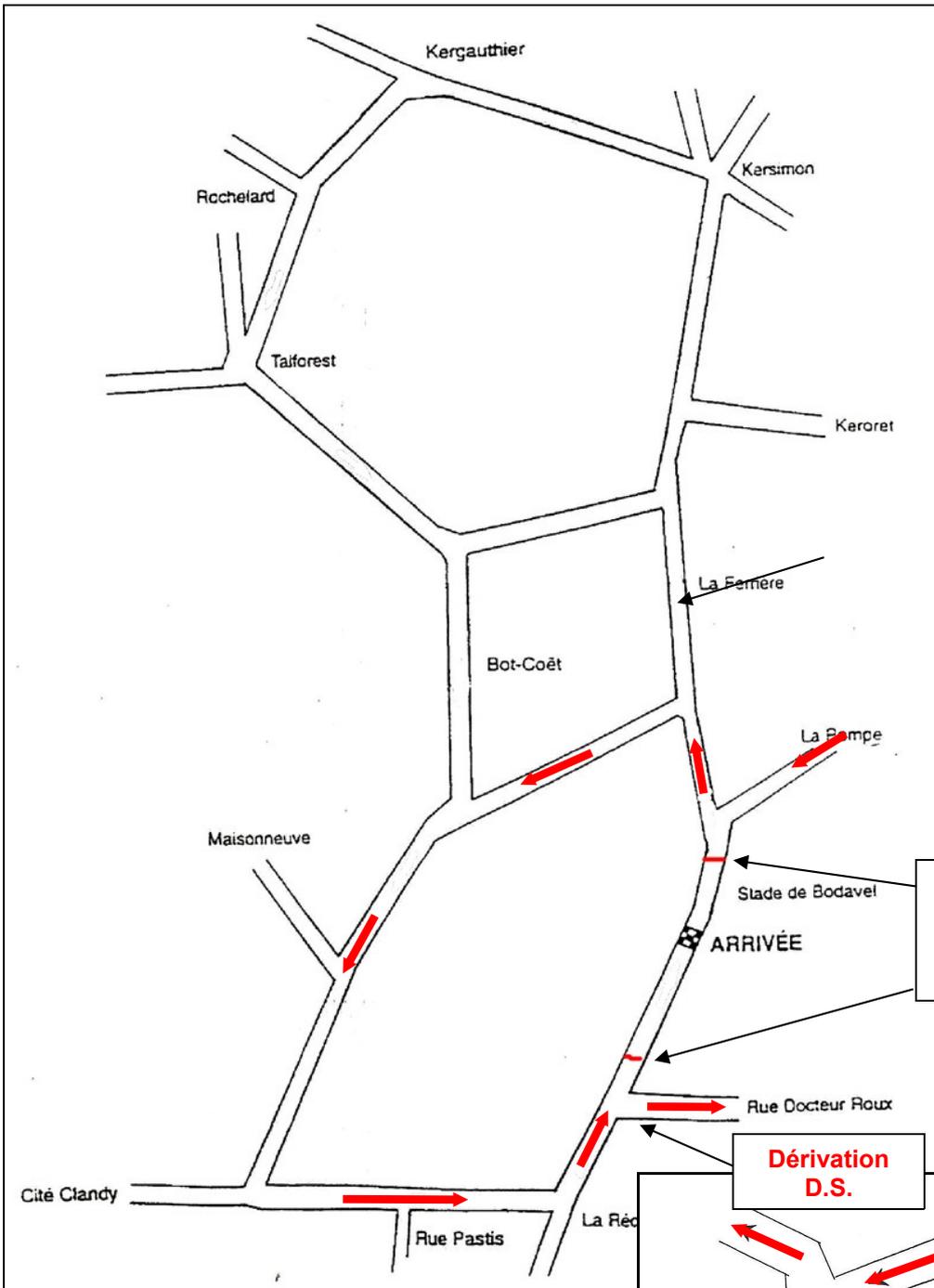


CIRCUIT FINAL DE LA FLECHE DE LOCMINE

-6 KM 900 -

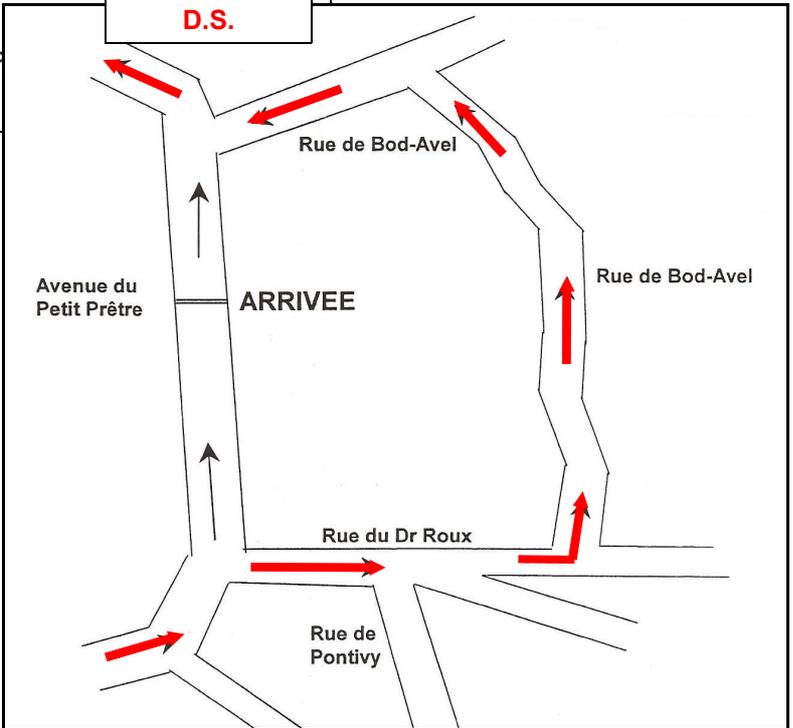


DERIVATION DES DIRECTEURS SPORTIFS ET TOUS LES VÉHICULES



Route barrée pendant le protocole

Dérivation D.S.



ATTENTION :
Pour des raisons de sécurité, il sera interdit de passer la ligne d'arrivée pendant la cérémonie protocolaire. L'avenue, où sera jugée l'arrivée, sera fermée à tous les véhicules pendant le protocole.

PRECAUTIONS A PRENDRE

(itinéraire modifié cause travaux au centre de Moréac)

- 📍 Km 1.5 Prendre à droite direction Bonvalon . route étroite sur 0.7 km
- 📍 Km 5 Moréac : du bas de la rue du Goharnec jusqu'au Boug-neuf route étroite sur 1 km
- 📍 Km 35 Au carrefour de Talrun, îlots directionnels prendre à Gauche direction Plumelec.
- 📍 Km 39,50 ZA Prassun Plumelec vers Plaudren, descente rapide sur 3kms.
- 📍 Km 45,70 Au carrefour « Kermiser » prendre à droite vers St Jean Brévelay.
- 📍 Km 61 Traversée de l'agglomération Colpo, contournement de l'église, rond-point, aménagements diverses et rond point à nouveau.
- 📍 Km 64,40 Descente rapide et sinueuse lieu dit « Botségalo »
- 📍 Km 69 Traversée de l'agglomération de Grand champ.
- 📍 Km 80 3ème grimpeur Chanticoq à droite direction la Chapelle-Neuve, sur 6 kms route sinueuse et moins large.
- 📍 Km 91 Traversée de l'agglomération de Plumelin, îlot directionnel et virage à gauche de suite.

LISTES DES HOPITAUX

- Hôpital CHUBERT (Centre Hospitalier Bretagne Atlantique)
20, boulevard Général Maurice Guillaudot
56000 VANNES
Téléphone : 02 97 01 41 41 (accueil)
02 97 01 41 30 (Urgences)
- Centre Hospitalier de Noyal-Pontivy
Téléphone : 02 97 28 40 40 (Accueil)

